MiCA, la Suisse et Singapour comparés

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Les trois régimes répondent aux mêmes questions avec des instruments différents. Le tableau présente les points principaux au 30 juin 2026.

Question	MiCA (UE)	Suisse	Singapour
Forme juridique	Règlement, directement applicable	Modifications de dix lois fédérales (loi TRD) et pratique de la FINMA	PSA 2019, SFA 2001, FSMA 2022 et notices de la MAS
Catégories de jetons	ART, EMT, autres crypto-actifs ; valeurs mobilières exclues	Jetons de paiement, d'utilité, d'investissement (FINMA) ; valeurs mobilières selon la LSFin/LIMF	DPT, monnaie électronique, produit des marchés de capitaux, DPT à usage limité
Émission d'un jeton de paiement ou d'utilité	Livre blanc, notification, responsabilité ; pas d'approbation	Pas de licence ; demande de qualification à la FINMA recommandée	Pas de licence, sauf produit des marchés de capitaux

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Question	MiCA (UE)	Suisse	Singapour
Émetteur de stablecoins	EMT : établissement de crédit ou EMI ; ART : émetteur agréé avec réserve	Licence bancaire ou fintech (dépôt) ou LPCC ; communication FINMA sur la surveillance 06/2024	Cadre SCS (réserve, remboursement au pair, fonds propres) ; mise en œuvre en attente
Licence de prestataire de services	Agrément de CASP, art. 59 ss ; 10 services	Affiliation à un OAR et licence FINMA selon l'activité	Licence PSA (SPI/ MPI) ; licence CMS ; licence DTSP
Capital minimum	50 000 / 125 000 / 150 000 euros ou 25 % des frais généraux fixes	100 000 CHF (SA) ; 300 000 CHF (licence fintech) ; 1,5 million CHF (maison de titres)	100 000 S$ (SPI) / 250 000 S$ (MPI)
Passeport	Dans l'UE/EEE par notification	Aucun	Aucun
Accès depuis un pays tiers	Sollicitation inversée uniquement (art. 61)	Activité transfrontalière vers la Suisse autorisée pour de nombreuses activités en l'absence de présence en Suisse	La partie 9 du FSMA vise la base singapourienne servant l'étranger
Conservation des actifs des clients	Ségrégation, politique de conservation, responsabilité (art. 70, 75)	Art. 242a/242b LP ; art. 16 LB	Trust légal, ségrégation, stockage à froid
Abus de marché	Le titre VI s'applique à tous les crypto-actifs admis à la négociation	Art. 142 ss LIMF, pour les valeurs mobilières uniquement	Partie 12 du SFA pour les produits des marchés de capitaux ; règles de conduite du PSA
Transparence	DAC8 à partir du 1er janvier 2026	CARF : LEAR en vigueur depuis le 1er janvier 2026 ;	Engagement CARF ; premiers échanges en

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Question	MiCA (UE)	Suisse	Singapour
		collecte des données au plus tôt à partir de 2027, premier échange en 2028 (voir partie C VI, partie G VII)	2027 ou 2028 (voir partie M VII)
Fin de la transition	1er juillet 2026	Loi TRD pleinement en vigueur depuis le 1er août 2021	Date butoir DTSP au 30 juin 2025

Trois conclusions s'imposent. Premièrement, MiCA est plus prescriptif que le droit suisse et à peu près aussi prescriptif que le droit singapourien en matière de règles de conduite et de conservation. Pour l'émission de stablecoins, il est plus permissif que les deux, parce qu'un agrément d'EMI est plus facile à obtenir qu'une licence bancaire suisse et parce que le cadre de la Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière) n'avait pas encore été inscrit dans la loi à la date de référence. Deuxièmement, l'absence de toute voie d'accès pour les pays tiers dans MiCA relève d'un choix politique délibéré et ne changera pas à court terme. Les entreprises suisses et singapouriennes doivent planifier sur cette base. Troisièmement, le titre de MiCA consacré aux abus de marché n'a pas d'équivalent en Suisse pour les jetons qui ne sont pas des valeurs mobilières : une opération de « pump » sur un memecoin, constitutive d'une infraction pénale à Francfort, peut ne constituer aucune infraction à Zoug. La partie E, chapitre X, examine si cette lacune sera comblée.

Note pratique

Avant de vous décider pour une entité dans l'Union, soumettez votre portefeuille de clients actuel à trois tests. Comptez les clients résidents de l'Union et le chiffre d'affaires qu'ils génèrent. Vérifiez si, pour certains d'entre eux, vous pouvez démontrer documents à l'appui qu'ils vous ont contacté de leur propre initiative, sans aucun marketing dirigé vers l'Union. Chiffrez le coût d'une filiale à Vaduz ou à Dublin dotée d'une véritable substance. Si le chiffre d'affaires réalisé dans l'Union ne couvre pas la filiale dans un délai de deux ans, pratiquez le géoblocage et réexaminez

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

la question lorsqu'il le fera. Dans le cas contraire, déposez la demande dans l'État membre dont l'autorité a déjà agréé une activité comparable à la vôtre, car la deuxième demande d'un même type est toujours traitée plus vite que la première.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com